

Conseil général du

27 mars 2017

RAPPORT

NO 63

DU CONSEIL COMMUNAL

## ***Réalisation du projet Espace communal Les Bois***

---

- a) Discuter et approuver une 2<sup>e</sup> tranche du crédit d'étude de Fr. 95'000.- destinée au financement des honoraires des mandataires pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement***
  - b) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 6'685'000.- destiné à la réalisation du nouveau projet Espace communal Les Bois***
  - c) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote***
- 

### **A. Introduction et précision sur la 2<sup>e</sup> tranche du crédit d'étude**

---

Le 13 mai 2012, le corps électoral de la Commune Les Bois a approuvé un premier crédit de Fr. 930'000.- destiné à financer l'élaboration d'un projet pour une nouvelle halle de gymnastique aux Bois ainsi que son financement. Une tranche de Fr. 400'000.- était destinée à l'étude du projet et le solde de Fr. 530'000.- réservé à payer les honoraires pour la réalisation du projet après son approbation par la population.

Le 24 novembre 2013, le corps électoral de la Commune Les Bois a ainsi approuvé un crédit de Fr. 8'550'000.- destiné à la réalisation du projet Espace communal.

En considérant le cumul des deux crédits votés, un montant total de Fr. 9'480'000.- était à disposition du projet.

Les travaux ont débuté en juillet 2014. Divers incidents ont ensuite mené à l'arrêt temporaire du projet fin 2014. Le Conseil communal a d'abord procédé à un examen approfondi de la situation et a fait faire une analyse complète du dossier. Celle-ci a montré que la faisabilité du projet n'était pas garantie et qu'une révision s'imposait.

Après presque deux ans d'étude, un avant-projet définitif de l'Espace communal a vu le jour en automne 2016. Il est le fruit de longues réflexions, d'études et d'analyses de variantes et d'adaptations visant à respecter le cadre fixé par les deux votations citées plus haut.

Cet avant-projet a été présenté au Conseil général lors de sa séance du 24 octobre 2016. Le Conseil général a plébiscité cet avant-projet en l'approuvant à l'unanimité. Considérant les importants changements par rapport au projet initial, le Conseil général a également retenu le principe de préparer les bases de décision en vue de soumettre au corps électoral un projet d'ouvrage.

A cet effet, le Conseil général a voté un crédit de Fr. 315'000.- destiné au financement des honoraires des mandataires (architectes, ingénieurs) pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement lors de sa séance du 12 décembre 2016. L'étude du projet mettant en valeur tous les éléments déjà réalisés (gros œuvre) et l'avant-projet présenté le 24 octobre 2016 a été présentée au Conseil communal le 1<sup>er</sup> mars 2017.

La détermination de ce crédit de Fr. 315'000.-, voté le 12 décembre, était basée sur un planning prévisionnel établi début décembre 2016. Ce planning avait pour objectif un début de la réalisation du projet en été 2017 et comptait sur une prise de décision par le maître d'ouvrage avant Pâques. Les travaux de préparation étaient échelonnés en conséquence.

Début 2017, le Conseil communal a dû se rendre à l'évidence qu'il était impossible de faire coïncider les échéances et contraintes formelles de prise de décision par le maître d'ouvrage (préavis CG, séance d'information, vote populaire) avec ce planning.

Pour éviter d'interrompre les travaux de préparation des mandataires et par conséquence de repousser la réalisation du projet, le Conseil communal propose de libérer une 2<sup>e</sup> tranche de crédit d'étude d'un montant de Fr. 95'000.- pour ces travaux.

Cette manière de procéder permet d'assurer la poursuite des travaux préparatoires en vue d'une ouverture du chantier en été 2017, mais elle n'a aucune incidence sur les coûts totaux du projet.

## **B. Descriptif général du projet définitif**

---

La version définitive du projet Espace communal se caractérise par les éléments suivants :

- ☞ Réduction du volume bâti en concentrant tous les espaces dans le nouveau bâtiment.
- ☞ Utilisation optimisée du volume de ce bâtiment par l'intégration de la salle de travaux manuels et de la salle de musique.
- ☞ Simplification du bâtiment en réalisant un toit plat végétalisé. Cette technique est bien maîtrisée et utilisée avec succès sur de nombreux bâtiments publics, industriels et privés.
- ☞ Mise en valeur des gros œuvres réalisés en 2014.
- ☞ Utilisation d'une matière première renouvelable en érigeant une construction en bois (structure, façades et parois intérieures) sur le gros œuvre existant.
- ☞ Evolution de la salle de sport vers une salle polyvalente (sport, culture, école, sociétés).
- ☞ Simplification des aménagements extérieurs sans limiter leur développement futur.
- ☞ Intégration d'énergies renouvelables par l'installation de panneaux solaires thermiques.
- ☞ Déconstruction de l'actuelle halle de gymnastique.

Le nouveau projet comprend :

- ☞ La construction d'une nouvelle halle de gymnastique (répondant aux normes du département de l'enseignement).
- ☞ La réalisation d'aménagements extérieurs.
- ☞ L'aménagement d'une salle de travaux manuels pour l'école primaire (travaux qui sont donnés actuellement dans un bâtiment externe).
- ☞ L'aménagement d'une salle de musique servant à l'école primaire et pouvant être utilisée comme salle de répétition par la fanfare du village.
- ☞ La réalisation d'un chemin piétonnier entre la partie Ouest du Village et les infrastructures de l'école primaire.
- ☞ La réalisation d'un nouveau parking de 32 places.
- ☞ L'équipement de la salle pour sa vocation de salle de sport (engins fixes et mobiles).
- ☞ Une scène mobile et le mobilier pour la fonction de salle polyvalente (tables, chaises, vaisselle, éclairage, sonorisation).
- ☞ La réalisation d'une cuisine équipée.
- ☞ L'installation d'un ascenseur reliant le rez-de-chaussée au sous-sol.

En comparaison au projet voté en novembre 2013, on doit admettre que le nouveau projet a un tout autre visage. Cependant, celui-ci répond aux besoins prioritaires de l'école et des sociétés du village. Ces acteurs, réunis à plusieurs reprises comme commission des utilisateurs, ont été associés à l'élaboration du projet.

## C. Plan de situation avec aménagements extérieurs

### a) Aménagements extérieurs : récapitulation des éléments

<b>Projet</b>		<b>Situation existante</b>	
<i>Eléments</i>	<i>Surface en m<sup>2</sup></i>	<i>Eléments</i>	<i>Surface en m<sup>2</sup></i>
Prairie	3'340	Inexistant	
Pelouse (réserve pour le sport)	2'000	Non exploité (estimation)	1'000
Espace vert (extension place de jeu)	340	Inexistant	
Cours d'école (avec marquage d'un terrain multisport)	900	Cours d'école	900
Places de stationnement à l'Est (32 places)	707	Dans cour de l'école	
Accès piétonnier	300	Inexistant	
Préau couvert	125	Préau dans la cour	86

### b) Aménagements extérieurs : plan

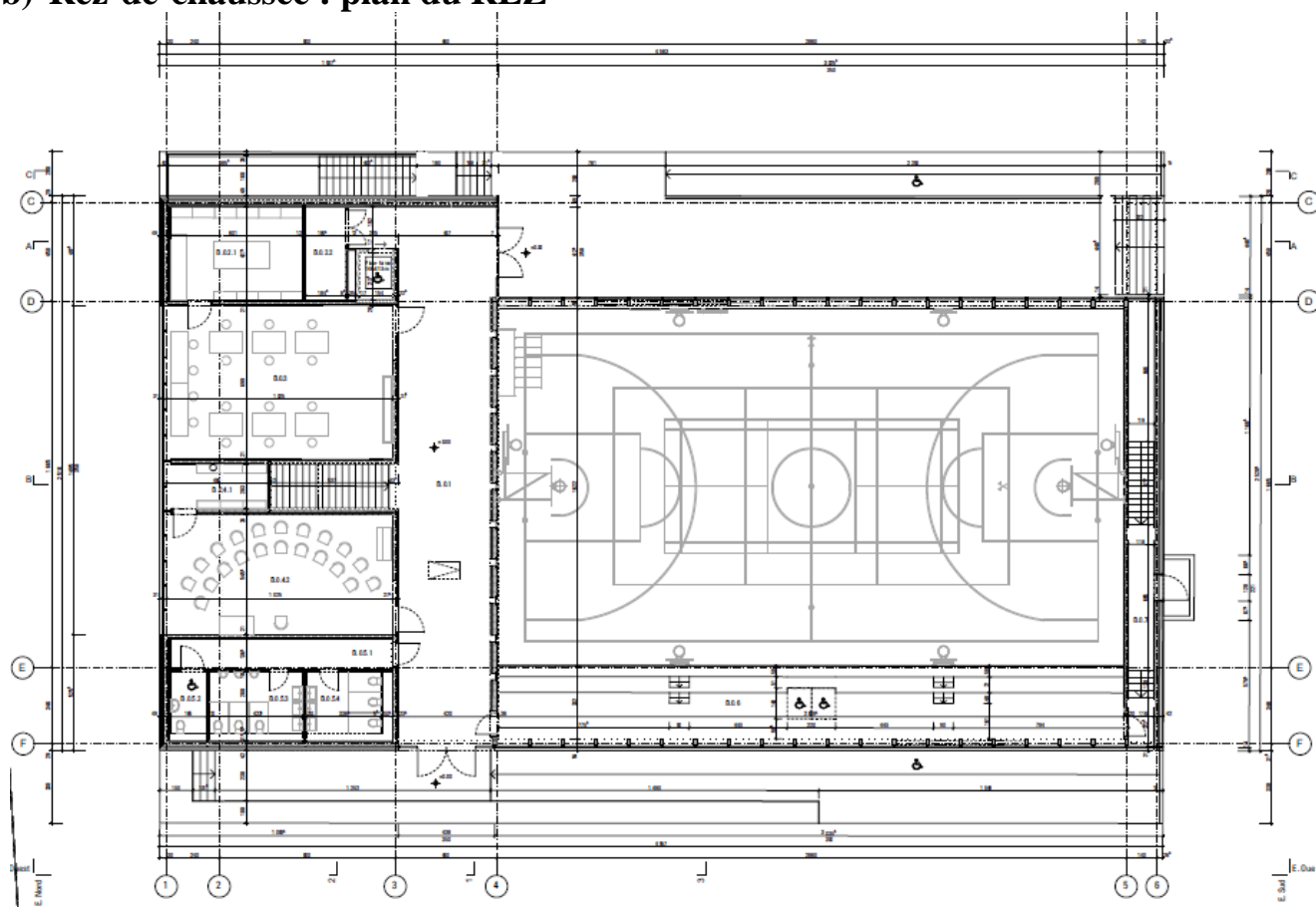


## D. Présentation détaillée du nouveau bâtiment

### a) Rez-de-chaussée : récapitulatif des locaux et espaces

<b>Projet</b>		<b>Situation existante</b>	
<i>Eléments</i>	<i>Surface en m<sup>2</sup></i>	<i>Eléments</i>	<i>Surface en m<sup>2</sup></i>
Hall d'entrée et foyer	108	Hall d'entrée	34
Dépôt de rangement	8	Inexistant	
Salle travaux manuels ACM	72	A l'extérieur du périmètre de l'école	
Annexe salle ACM	26	Inexistant	
Salle de musique	57	Local de la fanfare au SS	50
Annexe/dépôt salle de musique	10	Inexistant	
WC hommes (3)	11.9	Inexistant	
WC femmes (3)	9.4	Inexistant	
WC p/p handicapées (1)	4.6	Inexistant	
Gradins dans salle polyvalente	102.6	Inexistant	

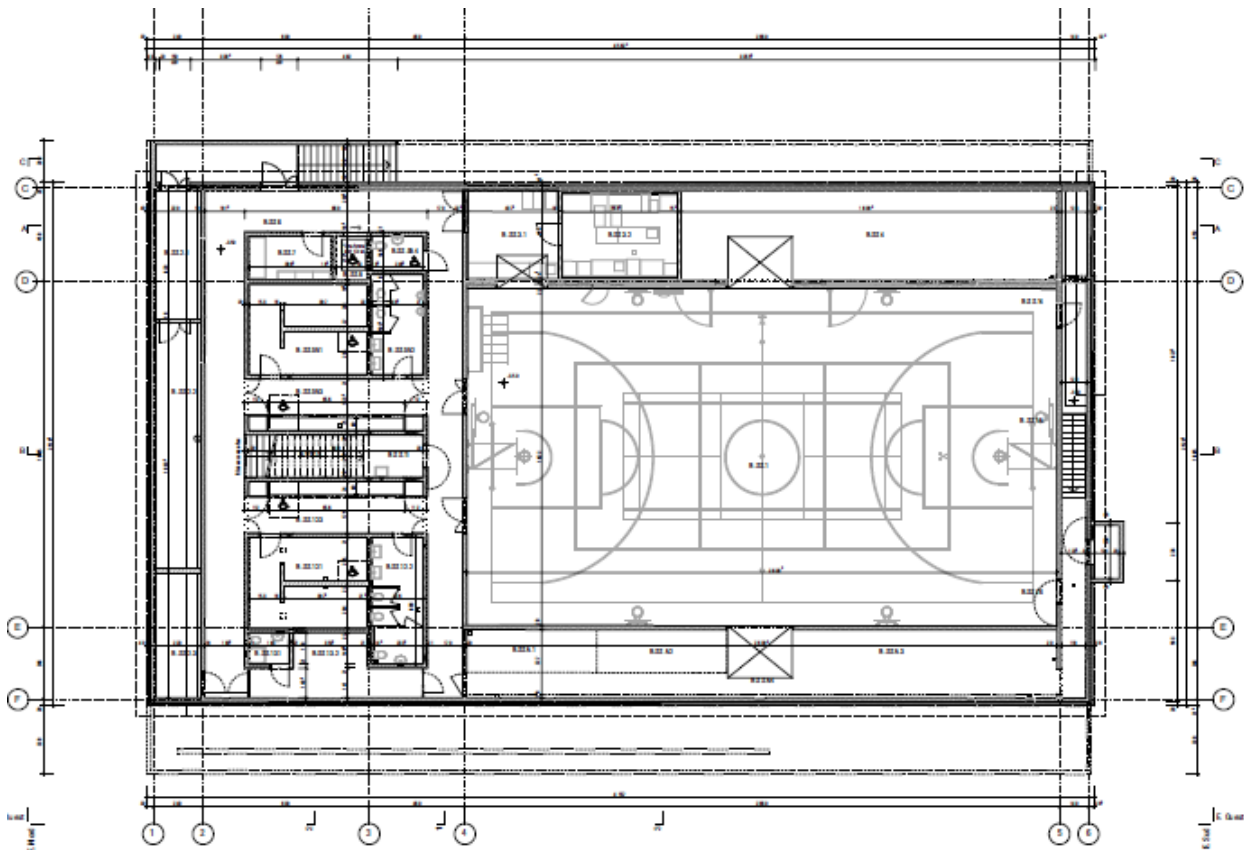
### b) Rez-de-chaussée : plan du REZ



### c) Sous-sol : récapitulation des locaux et espaces

Projet		Situation existante	
Eléments	Surface en m <sup>2</sup>	Eléments	Surface en m <sup>2</sup>
Salle de sport	461	Salle de sport 11.50 x 17	198
Vestiaires (2 x 19.8)	40	2 vestiaires	24
Locaux de douches (2 x 23.5)	47	1 local de douches	(env.) 16
Local des maîtres	18	Local samaritains	(env.) 10
WC maître (1)	3	Inexistant	
WC hommes (2)	12	1 WC hommes	
WC femmes (2)	15	2 WC femmes	
WC p/p handicapées (1)	4	Inexistant	
Local pour conciergerie	8	Local samaritains	(env.) 10
Local nettoyage	6	Inexistant	
Local pour les engins intérieurs et extérieurs	78	Local matériel au s-sol (société de gymnastique)	14
Locaux de rangement pour la scène mobile	33	Inexistant	
Scène mobile	72	Scène fixe	82
Divers locaux de stockage pour les sociétés	39	Au galetas salle actuelle Local au 1 <sup>er</sup> étage	42
Cuisine	22	Cuisine (au SS)	22
Buvette	19	Inexistant	
Locaux techniques	40	Local technique	17

### d) Sous-sol : plan



## E. Crédit demandé

---

### *Coûts pour la réalisation du projet*

Les coûts de ces nouvelles installations se répartissent comme suit :

Construction d'une nouvelle halle de gymnastique	Fr.	5'950'905.-
Réalisation des aménagements extérieurs	Fr.	1'141'500.-
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>7'092'405.-</b>

./. Le Conseil général a voté un crédit d'étude en deux tranches qui peut donc être déduit	Fr.	410'000.-
--	-----	-----------

---

<b><i>Crédit effectif demandé</i></b>	<b>Fr. 6'682'405.-</b>
---------------------------------------	------------------------

---

## F. Coût total du projet

---

### *Investissement*

En cas d'acceptation de ce dernier crédit, le coût global du projet « **Espace communal Les Bois** » se présentera comme suit :

Acquisition des terrains	Fr.	360'000.-
Crédit du Concours d'architecture	Fr.	120'000.-
Etude et réalisation partielle projet initial (au 31.10.2016)	Fr.	2'326'870.-
Nouveau projet définitif selon devis projet d'ouvrage	Fr.	7'092'405.-
<b>Coût total nouveau</b>	<b>Fr.</b>	<b>9'899'275.-</b>

## G. Financement et coût financier du projet

---

### *Contributions au financement*

#### **Subventions cantonales 24.2 %**

<i>Bâtiments ou installations</i>	<i>Montants admis</i>	<i>Subventions</i>
Salle de gymnastique	Fr. 2'593'340.-	Fr. 627'590.-
Locaux scolaires	Fr. 487'390.-	Fr. 117'950.-
<b>Total des subventions cantonales</b>		<b>Fr. 745'540.-</b>

#### **Autres contributions**

Loterie Romande (attribuée sur projet initial, à confirmer)	Fr.	150'000.-
Patenschaft (attribuée sur projet initial, à confirmer)	Fr.	250'000.-
Dons divers	Fr.	30'770.-
<b>Total autres contributions et dons</b>	<b>Fr.</b>	<b>430'770.-</b>



### ***Calcul de l'investissement net***

**Coût total nouveau** **Fr. 9'899'275.-**

---

./. Déduction des subventions et dons

Subventions cantonales Fr. 745'540.-

Autres contributions Fr. 430'770.-

./. Utilisation d'une provision existante Fr. 726'000.-

---

**Investissement total net (y.-c. montants déjà dépensés)** **Fr. 7'996'965.-**

---

### ***Coût financier de l'investissement***

Le coût financier de cet investissement est composé de l'amortissement de la dette sur 50 ans (2%) et des intérêts débiteurs (de 1.5%).

Dès 2018, le coût financier annuel à charge du compte administration est estimé comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>montant de la dette</i>	<i>coûts</i>
Amortissement de la dette 2 % s/	Fr. 7'996'965.-	Fr. 159'940.-
Intérêts débiteurs 1.5 % s/ (l'intérêt diminue chaque année de Fr. 2'350.-)	Fr. 7'996'965.-	Fr. 119'955.-
Salaires, frais de fonctionnement et d'entretien		Fr. 50'000.-
<b>Total</b>		<b>Fr. 329'895.-</b>

---

La réalisation de ce projet permettra aussi de réaliser quelques économies et de générer des revenus, à savoir

Suppression du loyer pour la salle de TM Fr. 5'900.-

Estimation revenus des locations 9'100.-

---

**Total économies et produits** **Fr. 15'000.-**

---

**En tenant compte des économies et des produits,  
le coût financier net est de**

**Fr. 314'895.-**

## H. Avis du Conseil communal

---

Considérant l'ensemble des réalisations proposées, le projet se démarque par les atouts suivants :

- **Sport** : la nouvelle halle de gymnastique est adaptée aux besoins de l'école en matière de pratique du sport et elle répond aux normes du département de l'enseignement.
- **Travaux manuels** : la création d'une salle de travaux manuels permet le regroupement d'activités qui étaient jusqu'à ce jour décentralisées.
- **Culture/musique** : un local de musique servira à la fois pour l'enseignement de la musique par l'école et comme local de répétition pour la fanfare.
- **Manifestations** : la halle de gymnastique étant devenue une salle polyvalente, des manifestations pourront y être organisées. A cet effet, une scène mobile sera installée.
- **Accessibilité** : le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite depuis l'extérieur par des rampes à l'est et à l'ouest ; la liaison entre le rez-de-chaussée et le sous-sol est assurée par un ascenseur.

Ces 15 à 20 dernières années, le village de Les Bois a vécu un développement important. De nouveaux quartiers ont vu le jour et la population a augmenté de près de 20 %. De nombreuses sociétés locales continuent d'animer la vie sociale, culturelle et sportive du village. Le commerce local tient bon et les entreprises maintiennent le cap. Si ce développement du village est réjouissant à plus d'un titre, il met aussi en évidence que les infrastructures n'ont pas suivi la même évolution. Afin de répondre aux besoins actuels et surtout futurs de l'ensemble de la population, il y a lieu de combler cette lacune.

Le projet présenté est certes audacieux et l'investissement est important, mais sa réalisation va donner un attrait supplémentaire à notre village et l'ensemble de la population y trouvera son compte. C'est un pari sur l'avenir à la hauteur des défis qu'ont relevés les générations précédentes.

En conclusion et à la lumière de ces considérations, le Conseil communal recommande d'accepter le projet proposé et le crédit nécessaire à sa réalisation.

## **Discuter et approuver la modification de l'art. 5 de l'annexe 1 du règlement concernant le statut du personnel communal**

Augmentation de 10% du poste d'assistante-secrétaire ; ce poste passant de 40 à 50 %

Le Conseil communal s'est penché sur la répartition des tâches du personnel de l'administration communale. A cet effet, il a rencontré le personnel et établi des cahiers des charges, à ce jour inexistant.

Les objectifs du Conseil communal étaient de rendre plus transparents et visibles les tâches de chacun et chacune en interne et en externe, d'augmenter les responsabilités personnelles et l'autonomie, principalement celles des deux employées à temps partiel.

Il a ainsi défini un cahier des charges d'assistante-secrétaire à 50 % et un d'assistante-caissière à 55 %, ainsi que celui du secrétaire-caissier à 100 %.

Ces dernières années la population du village a augmenté de 20 %. L'administration communale s'est vu confier de nouvelles tâches, telles que la gestion financière de la crèche et de l'UAPE. Dans le futur, elle aura également à assumer la gestion du futur Espace communal. Les tâches sont de plus en plus complexes et pointues afin de répondre aux demandes des citoyens, du Canton et de la Confédération.

Face à ces défis le Conseil communal vous propose d'augmenter le poste d'assistante-secrétaire de 10%

## **Discuter et préavisier la modification de l'art 176 du règlement communal sur les constructions**

Ces dernières années, plusieurs bâtiments situés dans les hameaux de la commune ont changé de propriétaires. Les nouveaux habitants ont souhaité apporter quelques modifications à leur immeuble. A l'occasion de l'examen des demandes de permis de bâtir, il est apparu que si les zones de hameau étaient bien mentionnées dans le plan de zones, les dispositions concernant la réglementation n'ont pas été reprises pour des raisons que nous ignorons. Dès lors, à chaque demande de permis de bâtir dans ces secteurs, le Service de l'aménagement du territoire se heurte aux dispositions de notre règlement qui sont très restrictives. A cette fin, un nouveau libellé de cet article nous a été proposé. Cette modification est conforme aux dispositions de la zone hameau.

Elle nécessite néanmoins qu'une procédure de modification de la réglementation usuelle soit appliquée.

La présente modification a été soumise à la Commission d'urbanisme, aux différents partis politiques de la commune et mise en dépôt public. Elle sera soumise au verdict des urnes lors de la votation du 21 mai prochain.

Le Conseil communal vous recommande de préavisier favorablement cette modification de l'article 176 de notre règlement communal sur les constructions.

*Discuter et approuver un crédit de Fr. 21'000.- destiné au subventionnement du dépassement des coûts des travaux de la première étape de réfection des chemins du Syndicat de chemins Les Bois II ainsi que son financement*

## Introduction et historique

---

Le 10.12.2012, le Conseil général de la Commune Les Bois a approuvé un crédit de Fr. 561'000.- destiné au subventionnement des travaux du Syndicat de chemins Les Bois II.

Les travaux de réalisation de la première étape ont débuté en automne 2014 pour se terminer en automne 2015.

La réception de cette première étape a eu lieu le 6 novembre 2015, la satisfaction était de mise concernant la qualité des ouvrages. Par contre, les coûts n'ont pas été maîtrisés, le compte bouclant avec un dépassement de Fr. 140'000.- malgré les gestes commerciaux de l'entreprise qui a effectué les travaux et du bureau d'ingénieur chargé de la direction technique du projet.

Le dépassement qui n'est pas subventionné est à la charge des propriétaires à 100 %.

Cette situation était inacceptable et non concevable pour les membres du comité du Syndicat.

Après une année de négociations avec les différents partenaires, une solution permettant de financer le dépassement de Fr. 140'000.- est en phase d'aboutissement. Vu la situation particulière de ce chantier, la Confédération va octroyer une subvention complémentaire sur le découvert de **Fr. 140'000.-** à raison de 35 % de ce montant. Le Canton participera à raison de 15 %, sous réserve que la Commune des Bois accepte également de subventionner ce dépassement à hauteur de **15 %**.

Pour la suite des travaux, le comité du Syndicat a, en particulier, changé la direction technique des travaux.

En considérant le cumul des subventions fédérales de 35 %, cantonales de 15 % et communales de 15%, il peut encore être compté sur un don de la Patenschaft de 15 %. Les propriétaires y compris la Commune qui en fait partie, devront assumer les 20 % restant, montant que le comité du Syndicat des Chemins Les Bois II estime supportable.

**Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme et M. Berisha Fakete et Brahim ainsi que leurs enfants Ardit, Arnisa, Diellza et Elsa et fixer la finance d'admission**

Monsieur Berisha est né le 06.07.1967 au Kosovo et a habité en Suisse de manière irrégulière depuis 1989. Mme Berisha est née le 20.01.1980 au Kosovo également et habite en Suisse depuis 2003. La famille a déménagé aux Bois en 2007.

Monsieur travaille chez Donzé-Baume aux Breuleux. Madame est mère au foyer. Les quatre enfants sont en âge de scolarité.

Le Canton du Jura a procédé à l'audition de la famille Berisha et considère que toutes les conditions sont réunies pour qu'elle obtienne la nationalité suisse.

Madame et Monsieur Berisha reconnaissent la Suisse comme un pays sûr et honnête. Ils soulignent également le bon accueil qu'ils ont reçu en Suisse.

Le Conseil communal est favorable à ces naturalisations et vous recommande de les accepter.

**Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Gillet Merialdo Sophie et M. Merialdo Philippe et leur enfant Charlely et fixer la finance d'admission**

Madame Gillet Merialdo est née le 02.10.1970 à Besançon. Elle habite en Suisse depuis 1985.

Monsieur Merialdo est né le 06.12.1969 à Montbéliard. Il habite en Suisse depuis 1986.

Charlely est né à Neuchâtel.

Après un séjour à Neuchâtel de 1991 à 1999, la famille Merialdo s'est installée aux Bois depuis cette date.

Madame a une formation de coiffeuse mais n'exerce plus d'activité lucrative. Monsieur travaille comme pompier-ambulancier à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le Canton du Jura a procédé à l'audition de la famille Merialdo et considère que toutes les conditions sont réunies pour qu'elle obtienne la nationalité suisse.

Madame et Monsieur Merialdo vivent en Suisse depuis de nombreuses années et ils y ont construit leur vie et connaissent mieux la Suisse que leur pays d'origine. Le Conseil communal est favorable à ces naturalisations et vous recommande de les accepter.

**Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Merialdo Tony et fixer la finance d'admission**

Monsieur Merialdo est né le 23.12.1993 à Boudevilliers. Il a toujours habité en Suisse.

Il s'est installé aux Bois avec ses parents en 1999.

Il a une formation d'ASSC et est en possession d'une maturité professionnelle en santé et social. Il effectue actuellement une maturité académique pour entrer à l'Université de Neuchâtel en vue d'études en bio-ethnologie, étude des peuples et sciences du vivant.

Monsieur Merialdo a toujours vécu en Suisse et n'a plus de lien avec la France. En lien avec ses études, il s'intéresse à la politique nationale et souhaiterait remplir ses obligations militaires en Suisse.

Le Conseil communal est favorable à cette naturalisation et vous recommande de l'accepter.



**Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Merialdo Laury et fixer la finance d'admission**

Madame Merialdo est née le 08.07.1997 à Boudevilliers. Elle a toujours habité en Suisse.

Elle s'est installée aux Bois avec ses parents en 1999.

Depuis 2016, elle effectue un apprentissage d'assistante socio-éducative à la Fondation Les Perce-Neige à La Chaux-de-Fonds.

Madame Merialdo a toujours vécu en Suisse et n'a plus de lien avec la France. Elle se considère comme citoyenne suisse.

Le Conseil communal est favorable à cette naturalisation et vous recommande de l'accepter.